

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 06 décembre 2024

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 4
- de votants : 4

Date de convocation :

27/11/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

N° de délibération :

030-2024

L'an deux mil vingt quatre, le six décembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSETNET, Mickaël REBILLET (arrivé à 20h15)

Absents excusés : Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet : Participation protection sociale complémentaire

Vu la Loi instaurant l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire des agents à compter du 01 janvier 2025 pour le risque « prévoyance » et à compter du 01 janvier 2026 pour le risque « santé » avec un minimum de participation respectif de 7 € et 15 €.

Considérant que la commune peut opter pour une convention de partenariat avec la Mutuelle Générale de Prévoyance retenue dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion ou un contrat de labellisation au choix des agents.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, par 5 voix pour :

- retient la proposition du Centre de Gestion en optant pour le contrat groupe pour les 2 contrats et
- valide une participation au minimum soit 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la mutuelle.
- propose de signer une convention avec la commune de LA BARRE pour le versement de la mutuelle.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Valérie BIDAS



Le Maire
Martial MATZ

